

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002471-20220711-22-116-F-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/07/2022

Publication : 12/07/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
PORTO-VECCHIO

N° 22/116/F

SÉANCE DU 11 JUILLET 2022

OBJET : FINANCES

Exercice 2022 - Budget principal, Décision modificative budgétaire n° 1 - Budget annexe de l'Assainissement, Décision modificative budgétaire n° 1 - Budget annexe de l'Eau, Décision modificative budgétaire n° 1.

L'an deux mille vingt-deux, le onze du mois de juillet à 17 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de PORTO-VECCHIO, régulièrement convoqué le 04 juillet 2022 s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe ANGELINI, Maire.

Etaient présents : Jean-Christophe ANGELINI ; Michel GIRASCHI ; Emmanuelle GIRASCHI ; Dumenica VERDONI ; Jacky AGOSTINI ; Nathalie APOSTOLATOS ; Véronique FILIPPI ; Gérard CESARI ; Jeanne STROMBONI ; Marie-Antoinette FERRACCI ; Nathalie MAISETTI ; Nathalie CASTELLI ; Vincent GAMBINI ; Petru VESPERINI ; Georges MELA ; Jean-Michel SAULI.

Absents : Pierre-Olivier MILANINI ; Jean-Claude TAFANI ; Janine ZANNINI ; Paule COLONNA CESARI ; Marie-Luce SAULI ; Didier LORENZINI ; Claire ROCCA SERRA ; Stéphane CASTELLI ; Antoine LASTRAJOLI ; Santina FERRACCI ; Grégory SUSINI ; Ange Paul VACCA ; Joseph TAFANI ; Christiane REVEST ; Camille de ROCCA SERRA ; Etienne CESARI ; Florence VALLI.

Avaient donné procuration : Pierre-Olivier MILANINI à Dumenica VERDONI ; Janine ZANNINI à Marie-Antoinette FERRACCI ; Paule COLONNA CESARI à Gérard CESARI ; Marie-Luce SAULI à Véronique FILIPPI ; Didier LORENZINI à Jean-Christophe ANGELINI ; Claire ROCCA SERRA à Michel GIRASCHI ; Stéphane CASTELLI à Nathalie APOSTOLATOS ; Santina FERRACCI à Emmanuelle GIRASCHI ; Grégory SUSINI à Vincent GAMBINI ; Christiane REVEST à Georges MELA ; Etienne CESARI à Jean-Michel SAULI.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer (IV de l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020).

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Monsieur Petru VESPERINI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Maire, sur proposition du 5^{ème} Adjoint délégué aux finances, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant.

Il est rappelé que le Compte Administratif et le Compte de Gestion de l'année 2021 ont été approuvés par l'assemblée délibérante le 11 avril 2022 et que dès lors, le Budget Primitif de l'exercice adopté par la même séance a intégré les résultats antérieurs, par la reprise des excédents et des reports d'opérations de 2021, tant en dépenses qu'en recettes, permettant ainsi dès le début de l'exercice, une disponibilité et une lisibilité complète des crédits budgétaires en engagements comptables de la Commune.

En conséquence, l'exercice budgétaire en cours conduit à procéder à quelques ajustements nécessaires de crédits, afin d'assurer le bon fonctionnement des services jusqu'au terme de l'année budgétaire.

De plus, lorsque les travaux commencent, la Commune transfère les frais d'études (2031) et les frais d'insertions (2033) soit à la subdivision intéressée du compte d'immobilisation en cours (chapitre 23), soit à la subdivision intéressée du compte d'immobilisation définitif (chapitre 21) si les travaux sont effectués et terminés au cours du même exercice.

En réalisant cette opération d'ordre budgétaire à l'intérieur de la section d'investissement (chapitre 041 en dépense et en recette) avant la clôture de l'exercice, la commune optimise le versement du FCTVA ; en effet, les comptes 2031 et 2033 ne sont pas éligibles au FCTVA, par contre les chapitres 21 et 23 le sont. De ce fait, il convient donc de procéder aux ajustements de crédits au chapitre 041 afin de permettre l'intégration des frais d'études.

Les principales modifications proposées pour les budgets sont les suivantes :

BUDGET PRINCIPAL

Section d'investissement

Dans la section d'investissement, en dépenses et en recettes, un équilibre entre les chapitres 20 (Immobilisations incorporelles), 21 (Immobilisations corporelles), 23 (Immobilisations en cours et opérations) et 041 (opérations patrimoniales) est nécessaire.

Le chapitre 20 - compte 2031 « Frais d'études » sera réduit de la somme de 791.270,64 € au profit :

- du chapitre 23 - compte 2313 « Constructions », abondé de la somme de 783.770,64 €,
- du chapitre 20 - compte 2033 « Frais d'insertion », abondé de la somme de 2.500,00 €,
- du chapitre 21 - compte 2188 « Autres immobilisations corporelles », abondé de la somme de 5.000,00 €.

Le chapitre 041 « opérations patrimoniales » - compte 2135 « Installations générales, agencements » sera crédité de la somme de 1.799.594,85 €

Le chapitre 041 « opérations patrimoniales » - compte 2151 « Réseaux de Voirie » sera crédité de la somme de 736.748,08 €

Le chapitre 041 « opérations patrimoniales » - compte 2183 « Matériel de bureau et informatique » sera crédité de la somme de 3.363,60 €

Le chapitre 041 « opérations patrimoniales » - compte 21534 « Réseau d'électrification » sera crédité de la somme de 1.800,00 €

Le chapitre 041 « opérations patrimoniales » - compte 202 « Frais réalisation document urbanisme » sera crédité de la somme de 6.225,00 €

comme détaillé dans le tableau ci-dessous :

Récapitulatif par compte

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT				
Chapitre	Compte	BP 2022	Proposition DM1	TOTAL
20 - Immobilisations incorporelles	2031 - Frais d'études	2.419.420,00 €	- 791.270,64 €	1.628.149,36 €
20 - Immobilisations incorporelles	2033 - Frais d'insertions	11.500,00 €	+ 2.500,00 €	14.000,00 €
21 - Immobilisations corporelles	2188 - Autres immobilisations corporelles	366.735,00 €	+ 5.000,00 €	371.735,00 €
23 - Immobilisations en cours et opérations	2313 - Constructions	2.507.202,68 €	+ 783.770,64 €	3.290.973,32€
041 - Opérations patrimoniales	2135 - Installations générales, agencements	454.472,98 €	+ 1.799.594,85 €	2.254.067,83 €
041 - Opérations patrimoniales	2151 - Réseaux de Voirie	0,00 €	+ 736.748,08 €	736.748,08 €
041 - Opérations patrimoniales	2183 - Matériel de bureau et informatique	1.080,00 €	+ 3.363,60 €	4.443,60€
041 - Opérations patrimoniales	21534 - Réseau d'électrification	0,00 €	+ 1.800,00 €	1.800,00 €
041 - Opérations patrimoniales	202 - Frais réalisation document urbanisme	0,00 €	+ 6.225,00 €	6.225,00 €
TOTAL MOUVEMENT			2.547.731,53 €	

Soit par chapitre

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT			
Chapitre	BP 2022	Proposition DM1	TOTAL
20 - Immobilisations incorporelles	2.848.179,00 €	-788.770,64 €	2.059.408,36 €
21 - Immobilisations corporelles	5.733.233,34 €	+ 5.000,00 €	5.738.233,34 €
23 - Immobilisations en cours et opérations	2.637.202,68 €	+ 783.770,64 €	3.420.973,32 €
041 - Opérations patrimoniales	455.552,98 €	+ 2.547.731,53 €	3.003.284,51 €
TOTAL MOUVEMENT		2.547.731,53 €	

En recettes d'investissement :

Le chapitre 041 « opérations patrimoniales » - compte 2031 « Frais d'études » sera crédité de la somme de 2.495.428,26 €

Le chapitre 041 « opérations patrimoniales » - compte 2033 « Frais d'insertion » sera crédité de la somme de 52.303,27 €

comme détaillé dans le tableau ci-dessous :

Récapitulatif par compte

RECETTES D'INVESTISSEMENT				
Chapitre	Compte	BP 2022	Proposition DM1	TOTAL
041 - Opérations patrimoniales	2031 - Frais d'études	438.319,32 €	+ 2.495.428,26 €	2.933.747,58 €
041 - Opérations patrimoniales	2033 - Frais d'insertions	17.233,66 €	+ 52.303,27 €	69.536,93 €
TOTAL MOUVEMENT			2.547.731,53 €	

Soit par chapitre

RECETTES D'INVESTISSEMENT			
Chapitre	BP 2022	Proposition DM1	TOTAL
041 - Opérations patrimoniales	455.552,98 €	+ 2.547.731,53 €	3.003.284,51 €
TOTAL MOUVEMENT		2.547.731,53 €	

Il y a lieu d'inscrire ces sommes lors de cette décision modificative n° 1 du Budget Principal.

BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

Section d'investissement

Dans la section d'investissement, en dépenses et en recettes, un ajustement du chapitre 041 (opérations patrimoniales) est nécessaire.

En dépenses d'investissement :

Le chapitre 041 « opérations patrimoniales » - compte 21351 « Aménagement bâtiments d'exploitation » sera crédité de la somme de 53.403,75 €

Le chapitre 041 « opérations patrimoniales » - compte 21532 « Réseaux d'assainissement » sera crédité de la somme de 66.611,46 €

comme détaillé dans le tableau ci-dessous :

Récapitulatif par compte

DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
Chapitre	Compte	BP 2022	Proposition DM1	TOTAL
041 - Opérations patrimoniales	21351 - Aménagement bâtiments d'exploitation	0,00 €	+ 53.403,75 €	53.403,75 €
041 - Opérations patrimoniales	21532 - Réseaux d'assainissement	0,00 €	+ 66.611,46 €	66.611,46 €
TOTAL MOUVEMENT			120.015,21 €	

Soit par chapitre

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT			
Chapitre	BP 2022	Proposition DM1	TOTAL
041 - Opérations patrimoniales	0,00 €	+ 120.015,21 €	120.015,21 €
TOTAL MOUVEMENT		120.015,21 €	

En recettes d'investissements :

Le chapitre 041 « opérations patrimoniales » - compte 2031 « Frais d'études » sera crédité de la somme de 120.015,21 €

comme détaillé dans le tableau ci-dessous :

Récapitulatif par compte

RECETTES D'INVESTISSEMENT				
Chapitre	Compte	BP 2022	Proposition DM1	TOTAL
041 - Opérations patrimoniales	2031 - Frais d'études	0,00 €	+ 120.015,21 €	120.015,21 €
TOTAL MOUVEMENT			120.015,21 €	

Soit par chapitre

RECETTES D'INVESTISSEMENT			
Chapitre	BP 2022	Proposition DM1	TOTAL
041 - Opérations patrimoniales	0,00 €	+ 120.015,21 €	120.015,21 €
TOTAL MOUVEMENT		120.015,21 €	

Section de fonctionnement

Dans la section de fonctionnement, en dépenses,

Le chapitre 67 « Charges exceptionnelles » - Compte 673 « Titres annulés » (sur exercice antérieur) » sera abondé de la somme de 2.000,00 € au détriment :

- du chapitre 022 - compte 022 « Dépenses imprévues » débité de la somme de 2.000,00 €

comme détaillé dans le tableau ci-dessous :

Récapitulatif par compte

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT				
Chapitre	Compte	BP 2022	Proposition DM1	TOTAL
67 - Charges exceptionnelles	Compte 673 -Titres annulés (sur exercice antérieur)	0,00 €	+ 2.000,00 €	2.000,00 €
022 - Dépenses imprévues	022 - Dépenses imprévues	15.000,00 €	- 2.000,00 €	13.000,00 €
TOTAL MOUVEMENT			0,00 €	

Soit par chapitre

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre	BP 2022	Proposition DM1	TOTAL
67 - Charges exceptionnelles	0,00 €	+ 2.000,00 €	2.000,00 €
022 - Dépenses imprévues	15.000,00€	- 2.000,00 €	13.000,00 €
TOTAL MOUVEMENT		0,00 €	

Il y a lieu d'inscrire ces sommes lors de cette décision modificative n° 1 du Budget annexe de l'Assainissement.

BUDGET ANNEXE DE L'EAU

Section d'investissement

Dans la section d'investissement, en dépenses et en recettes, un ajustement du chapitre 041 (opérations patrimoniales) est nécessaire.

En dépenses d'investissement :

Le chapitre 041 « opérations patrimoniales » - compte 21531 « Réseaux d'adduction d'eau » sera crédité de la somme de 98.754,46 €

comme détaillé dans le tableau ci-dessous :

Récapitulatif par compte

DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
Chapitre	Compte	BP 2022	Proposition DM1	TOTAL
041 - Opérations patrimoniales	21531 - Réseaux d'adduction d'eau	0,00 €	+ 98.754,46 €	98.754,46 €
TOTAL MOUVEMENT			98.754,46 €	

Soit par chapitre

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT			
Chapitre	BP 2022	Proposition DM1	TOTAL
041 - Opérations patrimoniales	0,00 €	+ 98.754,46 €	98.754,46 €
TOTAL MOUVEMENT		98.754,46 €	

En recettes d'investissements :

Le chapitre 041 « opérations patrimoniales » - compte 2031 « Frais d'études » sera crédité de la somme de 98.034,46 €

Le chapitre 041 « opérations patrimoniales » - compte 2033 « Frais d'insertion » sera crédité de la somme de 720,00 €

comme détaillé dans le tableau ci-dessous :

Récapitulatif par compte

RECETTES D'INVESTISSEMENT				
Chapitre	Compte	BP 2022	Proposition DM1	TOTAL
041 - Opérations patrimoniales	2031 - Frais d'études	0,00 €	+ 98.034,46 €	98.034,46 €
041 - Opérations patrimoniales	2033 - Frais d'insertion	0,00 €	+ 720,00 €	720,00 €
TOTAL MOUVEMENT			98.754,46 €	

Soit par chapitre

RECETTES D'INVESTISSEMENT			
Chapitre	BP 2022	Proposition DM1	TOTAL
041 - Opérations patrimoniales	0,00 €	+ 98.754,46 €	98.754,46 €
TOTAL MOUVEMENT		98.754,46 €	

Il y a lieu d'inscrire ces sommes lors de cette décision modificative n° 1 du Budget annexe de l'Eau.

Le Conseil Municipal,

Ouï le rapport ci-dessus,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 22/047/F du 11 avril 2022 relative au Compte Administratif pour l'exercice 2021,

Vu la délibération n° 22/055/F du 11 avril 2022 relative au vote des budgets primitifs pour l'exercice 2022,

Vu l'avis favorable de la commission des Finances, de l'Administration Générale, du Personnel et des Affaires Maritimes du 08 juillet 2022,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : d'approuver la décision modificative budgétaire n° 1 pour le budget principal comme détaillé ci-dessous :

BUDGET PRINCIPAL

Section d'investissement

Dans la section d'investissement, en dépenses et en recettes, un équilibrage entre les chapitres 20 (Immobilisations incorporelles), 21 (Immobilisations corporelles), 23 (Immobilisations en cours et opérations) et 041 (opérations patrimoniales) est nécessaire.

Le chapitre 20 - compte 2031 « Frais d'études » sera réduit de la somme de 791.270,64 € au profit :

- du chapitre 23 - compte 2313 « Constructions », abondé de la somme de 783.770,64 €,
- du chapitre 20 - compte 2033 « Frais d'insertion », abondé de la somme de 2.500,00 €,
- du chapitre 21 - compte 2188 « Autres immobilisations corporelles », abondé de la somme de 5.000,00 €.

Le chapitre 041 « opérations patrimoniales » - compte 2135 « Installations générales, agencements » sera crédité de la somme de 1.799.594,85 €

Le chapitre 041 « opérations patrimoniales » - compte 2151 « Réseaux de Voirie » sera crédité de la somme de 736.748,08 €

Le chapitre 041 « opérations patrimoniales » - compte 2183 « Matériel de bureau et informatique » sera crédité de la somme de 3.363,60 €

Le chapitre 041 « opérations patrimoniales » - compte 21534 « Réseau d'électrification » sera crédité de la somme de 1.800,00 €

Le chapitre 041 « opérations patrimoniales » - compte 202 « Frais réalisation document urbanisme » sera crédité de la somme de 6.225,00 €

comme détaillé dans le tableau ci-dessous :

Récapitulatif par compte

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT				
Chapitre	Compte	BP 2022	Proposition DM1	TOTAL
20 - Immobilisations incorporelles	2031 - Frais d'études	2.419.420,00 €	- 791.270,64 €	1.628.149,36 €
20 - Immobilisations incorporelles	2033 - Frais d'insertions	11.500,00 €	+ 2.500,00 €	14.000,00 €
21 - Immobilisations corporelles	2188 - Autres immobilisations corporelles	366.735,00 €	+ 5.000,00 €	371.735,00 €
23 - Immobilisations en cours et opérations	2313 - Constructions	2.507.202,68 €	+ 783.770,64 €	3.290.973,32€
041 - Opérations patrimoniales	2135 - Installations générales, agencements	454.472,98 €	+ 1.799.594,85 €	2.254.067,83 €
041 - Opérations patrimoniales	2151 - Réseaux de Voirie	0,00 €	+ 736.748,08 €	736.748,08 €
041 - Opérations patrimoniales	2183 - Matériel de bureau et informatique	1.080,00 €	+ 3.363,60 €	4.443,60€
041 - Opérations patrimoniales	21534 - Réseau d'électrification	0,00 €	+ 1.800,00 €	1.800,00 €
041 - Opérations patrimoniales	202 - Frais réalisation document urbanisme	0,00 €	+ 6.225,00 €	6.225,00 €
TOTAL MOUVEMENT			2.547.731,53 €	

Soit par chapitre

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT			
Chapitre	BP 2022	Proposition DM1	TOTAL
20 - Immobilisations incorporelles	2.848.179,00 €	-788.770,64 €	2.059.408,36 €
21 - Immobilisations corporelles	5.733.233,34 €	+ 5.000,00 €	5.738.233,34 €
23 - Immobilisations en cours et opérations	2.637.202,68 €	+ 783.770,64 €	3.420.973,32 €
041 - Opérations patrimoniales	455.552,98 €	+ 2.547.731,53 €	3.003.284,51 €
TOTAL MOUVEMENT		2.547.731,53 €	

En recettes d'investissement :

Le chapitre 041 « opérations patrimoniales » - compte 2031 « Frais d'études » sera crédité de la somme de 2.495.428,26 €

Le chapitre 041 « opérations patrimoniales » - compte 2033 « Frais d'insertion » sera crédité de la somme de 52.303,27 €

comme détaillé dans le tableau ci-dessous :

Récapitulatif par compte

RECETTES D'INVESTISSEMENT				
Chapitre	Compte	BP 2022	Proposition DM1	TOTAL
041 - Opérations patrimoniales	2031 - Frais d'études	438.319,32 €	+ 2.495.428,26 €	2.933.747,58 €
041 - Opérations patrimoniales	2033 - Frais d'insertions	17.233,66 €	+ 52.303,27 €	69.536,93 €
TOTAL MOUVEMENT			2.547.731,53 €	

Soit par chapitre

RECETTES D'INVESTISSEMENT			
Chapitre	BP 2022	Proposition DM1	TOTAL
041 - Opérations patrimoniales	455.552,98 €	+ 2.547.731,53 €	3.003.284,51 €
TOTAL MOUVEMENT		2.547.731,53 €	

Il y a lieu d'inscrire ces sommes lors de cette décision modificative n° 1 du Budget Principal.

ARTICLE 2 : d'approuver la décision modificative budgétaire n° 1 pour le budget annexe de l'assainissement comme détaillé ci-dessous :

BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

Section d'investissement

Dans la section d'investissement, en dépenses et en recettes, un ajustement du chapitre 041 (opérations patrimoniales) est nécessaire.

En dépenses d'investissement :

Le chapitre 041 « opérations patrimoniales » - compte 21351 « Aménagement bâtiments d'exploitation » sera crédité de la somme de 53.403,75 €

Le chapitre 041 « opérations patrimoniales » - compte 21532 « Réseaux d'assainissement » sera crédité de la somme de 66.611,46 €

comme détaillé dans le tableau ci-dessous :

Récapitulatif par compte

DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
Chapitre	Compte	BP 2022	Proposition DM1	TOTAL
041 - Opérations patrimoniales	21351 - Aménagement bâtiments d'exploitation	0,00 €	+ 53.403,75 €	53.403,75 €
041 - Opérations patrimoniales	21532 - Réseaux d'assainissement	0,00 €	+ 66.611,46 €	66.611,46 €
TOTAL MOUVEMENT			120.015,21 €	

Soit par chapitre

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT			
Chapitre	BP 2022	Proposition DM1	TOTAL
041 - Opérations patrimoniales	0,00 €	+ 120.015,21 €	120.015,21 €
TOTAL MOUVEMENT		120.015,21 €	

En recettes d'investissements :

Le chapitre 041 « opérations patrimoniales » - compte 2031 « Frais d'études » sera crédité de la somme de 120.015,21 €

comme détaillé dans le tableau ci-dessous :

Récapitulatif par compte

RECETTES D'INVESTISSEMENT				
Chapitre	Compte	BP 2022	Proposition DM1	TOTAL
041 - Opérations patrimoniales	2031 - Frais d'études	0,00 €	+ 120.015,21 €	120.015,21 €
TOTAL MOUVEMENT			120.015,21 €	

Soit par chapitre

RECETTES D'INVESTISSEMENT			
Chapitre	BP 2022	Proposition DM1	TOTAL
041 - Opérations patrimoniales	0,00 €	+ 120.015,21 €	120.015,21 €
TOTAL MOUVEMENT		120.015,21 €	

Section de fonctionnement

Dans la section de fonctionnement, en dépenses,

Le chapitre 67 « Charges exceptionnelles » - Compte 673 « Titres annulés » (sur exercice antérieur) » sera abondé de la somme de 2.000,00 € au détriment :

- du chapitre 022 - compte 022 « Dépenses imprévues » débité de la somme de 2.000,00 €

comme détaillé dans le tableau ci-dessous :

Récapitulatif par compte

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT				
Chapitre	Compte	BP 2022	Proposition DM1	TOTAL
67 - Charges exceptionnelles	Compte 673 -Titres annulés (sur exercice antérieur)	0,00 €	+ 2.000,00 €	2.000,00 €
022 - Dépenses imprévues	022 - Dépenses imprévues	15.000,00 €	- 2.000,00 €	13.000,00 €
TOTAL MOUVEMENT			0,00 €	

Soit par chapitre

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre	BP 2022	Proposition DM1	TOTAL
67 - Charges exceptionnelles	0,00 €	+ 2.000,00 €	2.000,00 €
022 - Dépenses imprévues	15.000,00€	- 2.000,00 €	13.000,00 €
TOTAL MOUVEMENT		0,00 €	

Il y a lieu d'inscrire ces sommes lors de cette décision modificative n° 1 du Budget annexe de l'Assainissement.

ARTICLE 3 : d'approuver la décision modificative budgétaire n° 1 pour le budget annexe de l'Eau comme détaillé ci-dessous :

BUDGET ANNEXE DE L'EAU

Section d'investissement

Dans la section d'investissement, en dépenses et en recettes, un ajustement du chapitre 041 (opérations patrimoniales) est nécessaire.

En dépenses d'investissement :

Le chapitre 041 « opérations patrimoniales » - compte 21531 « Réseaux d'adduction d'eau » sera crédité de la somme de 98.754,46 €

comme détaillé dans le tableau ci-dessous :

Récapitulatif par compte

DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
Chapitre	Compte	BP 2022	Proposition DM1	TOTAL
041 - Opérations patrimoniales	21531 - Réseaux d'adduction d'eau	0,00 €	+ 98.754,46 €	98.754,46 €
TOTAL MOUVEMENT			98.754,46 €	

Soit par chapitre

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT			
Chapitre	BP 2022	Proposition DM1	TOTAL
041 - Opérations patrimoniales	0,00 €	+ 98.754,46 €	98.754,46 €
TOTAL MOUVEMENT		98.754,46 €	

En recettes d'investissements :

Le chapitre 041 « opérations patrimoniales » - compte 2031 « Frais d'études » sera crédité de la somme de 98.034,46 €

Le chapitre 041 « opérations patrimoniales » - compte 2033 « Frais d'insertion » sera crédité de la somme de 720,00 €

comme détaillé dans le tableau ci-dessous :

Récapitulatif par compte

RECETTES D'INVESTISSEMENT				
Chapitre	Compte	BP 2022	Proposition DM1	TOTAL
041 - Opérations patrimoniales	2031 - Frais d'études	0,00 €	+ 98.034,46 €	98.034,46 €
041 - Opérations patrimoniales	2033 - Frais d'insertion	0,00 €	+ 720,00 €	720,00 €
TOTAL MOUVEMENT			98.754,46 €	

Soit par chapitre :

RECETTES D'INVESTISSEMENT			
Chapitre	BP 2022	Proposition DM1	TOTAL
041 - Opérations patrimoniales	0,00 €	+ 98.754,46 €	98.754,46 €
TOTAL MOUVEMENT		98.754,46 €	

Il y a lieu d'inscrire ces sommes lors de cette décision modificative n° 1 du Budget annexe de l'Eau.

ARTICLE 4 : d'autoriser le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles à l'exécution des présentes décisions.

La présente proposition mise aux voix est adoptée :

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	16
Nombre de procurations	11
Nombre de suffrages exprimés	27
Votes : pour	
dont procurations	
contre	
dont procurations	
abstention	
dont procurations	
unanimité	X

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,
LE MAIRE,

